

SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Généralités
2. Accès et circulation dans l'espace de jardinage
3. Structure surélevée de jardinage
4. Cabanon de jardinage
5. Autres équipements et accessoires

OBJECTIFS

- a. Permettre que le jardinage soit un loisir accessible à tous.



1 Généralités

- Le jardinage est un loisir qui n'est pas accessible à tous, les aménagements traditionnels nécessitant une circulation sur des surfaces parfois instables et le besoin de s'agenouiller sur le sol pour travailler la terre.
- Quelques aménagements simples peuvent toutefois permettre à tous de jardiner malgré certaines limitations en matière de mobilité ou d'agilité.
- L'idée des structures surélevées de jardinage est simple : elles permettent d'effectuer du jardinage à une hauteur facilement atteignable pour les personnes à mobilité réduite, se déplaçant en fauteuil roulant ou qui ont de la difficulté à s'abaisser pour travailler la terre. De plus, c'est un espace de travail tout à fait adéquat pour les personnes vivant avec un handicap visuel.

② Accès et circulation dans l'espace de jardinage

- L'entrée au site doit être accessible (de plain-pied ou avec rampe d'accès).
- Prévoir une porte de clôture d'une largeur d'au moins 915 mm, avec mécanisme d'ouverture facile à manipuler, à une hauteur de 1100 mm tout au plus, idéalement 900 mm.
- Prévoir une aire de manœuvre de chaque côté de la porte, sur une surface ferme et à niveau, d'au moins 1500 mm de diamètre, idéalement 1800 mm.
- Prévoir un cheminement accessible entre l'entrée, le cabanon de jardinage, les différents espaces de jardinage et les points d'eau.
- Les cheminements principaux doivent être assez larges pour permettre à deux personnes de se croiser (au moins 1500 mm, idéalement 1800 mm).
- Les cheminements secondaires peuvent être plus étroits mais doivent avoir une largeur d'au moins 1100 mm.
- Prévoir une aire de manœuvre d'au moins 1500 mm, idéalement 1800 mm, pour accéder au mobilier et aux équipements (devant la partie de l'équipement à utiliser ou à manipuler).
- Le revêtement des cheminements doit être ferme et stable (dalles de béton, bois, gravier compacté et stabilisé, tapis de stabilisation de sol, etc.).

3 Structure surélevée de jardinage

- Les structures surélevées de jardinage peuvent prendre la forme de tables, de bacs, de pots, de boîtes, de murets, d'éléments suspendus, d'éléments accrochés, etc.
- Assurer un accès tout autour des structures surélevées d'au moins 1500 mm de largeur, idéalement 1800 mm. Au minimum, assurer l'accès d'un côté.
- Selon le type de structure de jardinage prévu et la profondeur de terre nécessaire à la croissance des végétaux, l'approche pour jardiner sera frontale ou latérale.
- L'approche frontale suppose qu'il y a un dégagement suffisant sous la structure de jardinage. Le dégagement doit avoir une hauteur de 700 mm, une largeur d'au moins 800 mm et une profondeur d'au moins 485 mm (idéalement 600 mm).
- L'approche latérale est facilitée par un dégagement à la base de la structure d'au moins 250 mm de hauteur, 250 mm de profondeur et 800 mm de longueur.
- La hauteur de la surface finie de la terre, peu importe le type de structure surélevée de jardinage, doit être située entre 600 et 1100 mm du sol, la hauteur idéale de travail se situant à 750 mm du sol.
- La surface de travail idéale est de 600 mm. Cela permet à une personne assise d'accéder facilement à l'extrémité de la structure de jardinage.
- Pour une structure de jardinage plus grande, il faut prévoir un accès à plusieurs endroits et pouvoir en faire le tour.
- Pour faciliter le jardinage d'une surface de terre pour les personnes ayant une déficience visuelle, on pourra diviser la surface en carrés ou placer des séparations linéaires qui permettront d'effectuer des semis rectilignes.

4 Cabanon de jardinage

- Le cabanon de jardinage doit être accessible. Idéalement, il est de plain-pied avec le sol adjacent. Sinon, prévoir un plan incliné pour y accéder.
- Prévoir une porte d'une largeur d'au moins 915 mm, avec mécanisme d'ouverture facile à manipuler, à une hauteur de 1100 mm tout au plus, idéalement 900 mm.
- Prévoir une aire de manœuvre de chaque côté de la porte, sur une surface ferme et à niveau, d'au moins 1500 mm de diamètre, idéalement 1800 mm.
- Les éléments à manipuler à l'intérieur du cabanon (tablettes et crochets) doivent être situés à une hauteur entre 460 et 1200 mm du sol.
- Une aire de manœuvre libre au sol d'au moins 1500 mm de diamètre, idéalement 1800 mm, doit permettre d'accéder aux différents équipements.

5 Autres équipements et accessoires

- Si un comptoir avec cuve de nettoyage ou lavabo est prévu, ce dernier doit être accessible et avoir :
 - une aire de manœuvre d'au moins 1500 mm, idéalement 1800 mm devant, sur une surface ferme et à niveau;
 - le dessus à une hauteur de 865 mm tout au plus;
 - un dégagement pour les genoux d'au moins 760 mm de largeur (idéalement 800 mm) et de 685 mm de hauteur (idéalement 700 mm) sur toute la profondeur du comptoir;
 - des tuyaux isolés;
 - son axe à une distance de 460 mm d'une cloison latérale;
 - une robinetterie de type à levier.
- Les différents points d'eau doivent être accessibles et avoir :
 - une aire de manœuvre d'au moins 1500 mm, idéalement 1800 mm devant, sur une surface ferme et à niveau;
- un robinet facile à manipuler d'une seule main, le poing fermé sans torsion du poignet;
- un robinet situé à une hauteur de 1100 mm tout au plus, idéalement 900 mm.